

A complex network graphic consisting of numerous nodes of varying sizes and colors (yellow, orange, red, pink, purple) connected by thin lines, creating a web-like structure that fills the background of the page.

IUFE

Formation des
Enseignant-e-s du
Secondaire

2019-2020

INSCRIPTIONS

Conditions et procédure d'admission

MASE DISCIPLINAIRE

(MASE1_Maîtrise universitaire disciplinaire
en enseignement secondaire)

1^{ÈRE} ANNÉE

MASE 1

DISCIPLINAIRE

DÉLAI D'INSCRIPTION

Les inscriptions pour l'admission en 1^{ère} année de la MASE disciplinaire (MASE1) sont ouvertes

DU 1^{er} OCTOBRE 2018 À 12 HEURES

AU 2 NOVEMBRE 2018 À 15 HEURES

ATTENTION

LES INSCRIPTIONS
HORS DÉLAI ET
INCOMPLÈTES
NE SERONT PAS
PRISES EN COMPTE.

SOMMAIRE

- p.3 | Avant-propos
Disciplines ouvertes à la formation en 2019-2020
- p.4 | Conditions d'admission en MASE disciplinaire
Prérequis académiques
- p.5 | Inscription en ligne
- p.6 | Processus de sélection
- p.7 | Fin de la procédure
Démarches d'immatriculation à l'UNIGE
- p.8 | Extrait spécial de casier judiciaire
- p.8 | Pour en savoir plus...
Liens utiles | Loi sur l'instruction publique (LIP),
art. 133



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

AVANT-PROPOS

Ce cursus MASE disciplinaire (MASE1), organisé sur deux années, forme à l'enseignement secondaire dans une discipline.

Le programme d'études correspond à 94 crédits ECTS (*European Credit Transfer and Accumulation System*, ci-après « crédits »).

Les conditions d'admission et prérequis académiques concernant l'admissibilité en formation sont décrits aux chapitres **CONDITIONS D'ADMISSION EN MASE DISCIPLINAIRE** et **PRÉREQUIS ACADÉMIQUES**.

DISCIPLINES

OUVERTES À LA FORMATION EN 2019-2020

ALLEMAND

ANGLAIS

ARTS VISUELS

BIOLOGIE

ÉDUCATION PHYSIQUE

FRANÇAIS

GÉOGRAPHIE

HISTOIRE

INFORMATIQUE

LATIN

MATHÉMATIQUES

PHYSIQUE

CONDITIONS D'ADMISSION

EN MASE DISCIPLINAIRE

Pour être admis-es en MASE disciplinaire, les candidat-e-s doivent à la fois :

- Remplir les conditions générales d'immatriculation de l'Université;
- Ne pas avoir subi d'échec définitif ou avoir été éliminé-e-s d'une formation similaire dans une autre HEP ou institution équivalente, au cours des 5 ans qui précèdent;
- Remplir les prérequis académiques;
- Obtenir, pour la discipline de formation, une place de stage en responsabilité, de 4 périodes minimum et 6 périodes maximum, dans l'enseignement public ou privé genevois;
- Fournir un extrait spécial de casier judiciaire.

[Règlement d'études 2018 de la FORENSEC](#), art. 20 ch, 1

[Service des admissions de l'UNIGE](#)

[Extrait spécial du casier judiciaire](#)

L'admission en MASE disciplinaire est soumise aux **Conditions d'admission** stipulées dans les *Règlements d'études FORENSEC 2018 et 2019** (* en cours de validation).

Les étudiant-e-s intégrant la formation pendant l'année académique 2019-2020 seront soumis-es au *Règlement d'études FORENSEC 2019*.

PRÉREQUIS ACADÉMIQUES

Pour intégrer la Formation en enseignement secondaire en MASE disciplinaire, les candidat-e-s doivent réunir les prérequis académiques suivants :

1. Être en possession d'une Maîtrise universitaire dans une discipline enseignable, au plus tard le 1^{er} juillet 2019;
2. Avoir obtenu 120 crédits dans la discipline de formation, au plus tard le 1^{er} juillet 2019.

Le total de ces crédits doit être constitué de crédits niveau Bachelor et de crédits niveau Master, répartis indifféremment;

3. Avoir effectué un mémoire, soutenu au plus tard le 1^{er} juillet 2019 dans la discipline de formation.

Au 1^{er} juillet 2019, tout-e candidat-e n'ayant pas obtenu **un Master ou les crédits nécessaires**, n'est pas admissible en 1^{ère} année de formation pour l'année académique 2019-2020.

INSCRIPTION EN LIGNE

Les dossiers de candidature doivent être complets au moment de l'inscription et transmis exclusivement via la plateforme d'inscription dans les délais impartis. Les dossiers soumis hors des délais fixés et/ou incomplets ne seront pas traités.

Avant d'initier l'inscription en ligne, il faut lire attentivement la procédure et préparer les documents qui sont demandés sous la rubrique :

DOSSIER D'INSCRIPTION NUMÉRIQUE.

Avant cette phase de finalisation, il est important de :

- Télécharger et remplir le formulaire pdf: PAGE DE GARDE;
- Réunir toutes les pièces constituant le dossier numérique;
- Numériser l'ensemble de ces éléments au format pdf (aucun autre format ne sera accepté par la plateforme d'inscription);
- La taille maximum de chaque fichier ne doit pas excéder **10Mo**. Pour limiter la taille des fichiers une numérisation en nuances de gris et une résolution

L'IUFE peut être amené à consulter les facultés concernées par la discipline de formation en vue de statuer sur l'admissibilité du candidat/ de la candidate.

1. ENREGISTREMENT EN LIGNE

1. Les candidat-e-s communiquent une adresse e-mail personnelle (valable jusqu'à la fin de la procédure en juillet 2019) sur laquelle un lien personnalisé leur sera transmis.

L'adresse e-mail communiquée lors de l'inscription sera utilisée pour toute la correspondance future dans le cadre de la procédure d'admission en 1^{ère} année MASE disciplinaire.

2. Ce lien personnalisé permet d'accéder à la phase de finalisation de l'inscription. Dans ce lien vous pourrez télécharger et compléter le formulaire PAGE DE GARDE

2. DOSSIER D'INSCRIPTION NUMÉRIQUE

Les candidat-e-s complètent leurs données personnelles et téléchargent l'ensemble de leur dossier numérisé au format **pdf**, divisé en 5 à 6 fichiers :

1. **Page de garde;**
2. **Curriculum vitae et Certificats/Attestations d'enseignement hors DIP jusqu'en septembre 2018;**
3. **Lettre de motivation**
4. **La copie du diplôme de Master:**

Si le diplôme est étranger, une copie certifiée conforme du diplôme de Master est nécessaire.

Si vous êtes en cours d'obtention du diplôme Master, veuillez télécharger un document nous en informant.

5. **La copie des PV d'examens (Bachelor et Master);**
6. **Annexe1 :**

Si le diplôme n'est pas issu de l'UNIGE, il est obligatoire de transmettre les descriptifs détaillé des cours suivis et les crédits obtenus dans le cadre de la formation initiale (Master et Bachelor).

3. FINALISATION DE L'INSCRIPTION

L'ensemble du dossier numérique servira à l'analyse détaillée des candidatures.

L'IUFE peut être amené à consulter d'autres institutions de formation des enseignant-e-s en vue de statuer sur l'admission du candidat/ de la candidate.

L'inscription ne sera validée que si les candidat-e-s confirment avoir lu et acceptent les trois conditions listées dans le formulaire d'inscription en ligne :

- *Je n'ai pas subi d'échec définitif ni ai été éliminé-e auprès d'une formation similaire dans une autre haute école suisse au cours des 5 ans qui précèdent;*
- *J'ai lu et accepté les **Conditions et la procédure d'admission en MASE disciplinaire** pour une entrée en formation à la FORENSEC ;*
- *J'autorise l'IUFE à vérifier, si nécessaire, les informations fournies dans ce formulaire auprès des institutions de formation des enseignant-e-s concerné-e-s.*

Une fois l'inscription en ligne terminée et validée, les rubriques complétées et les documents téléchargés ne pourront pas être modifiés.

Un e-mail confirmant la finalisation de l'inscription est envoyé automatiquement à l'adresse e-mail donnée dans les coordonnées personnelles.

PROCESSUS DE SÉLECTION

1. La Forensec vérifie que les candidat-e-s remplissent les prérequis académiques.
2. Le DIP a accès, à la fois, aux dossiers :
 - a. des candidat-e-s admissibles, c'est-à-dire qui remplissent tous les **PRÉREQUIS ACADÉMIQUES**;
 - b. des candidat-e-s en situation conditionnelle d'admissibilité, pour lequel-le-s l'institut est en attente soit de la confirmation de réussite du diplôme et des crédits requis, soit d'une décision de la faculté concernée par la discipline.
3. **Le DIP se charge de l'attribution des places de stage, conformément à l'article 133 de la Loi sur l'Instruction Publique (LIP) du 17 septembre 2015.**

[Règlement d'études 2018 de la FORENSEC](#), art 7, ch.1, lettre d, ch. 2-3
[LIP](#)

La décision d'attribution des stages appartient au DIP.

Les modalités et les critères régissant la procédure d'attribution des places de stage sont fixés par le DIP, conformément à la directive intitulée «Attribution des stages Forensec par le DIP».

L'attribution des places de stage est indiquée directement aux candidat-e-s par le DIP.

4. La Directrice de l'IUFE prononce l'admission dans un courrier recommandé envoyé aux candidat-e-s. Seul ce dernier fait foi pour une entrée en formation en 2019-2020.

Pour être admis-e en MASE disciplinaire, il faut avoir obtenu une place de stage en responsabilité.

L'admission définitive est prononcée sous réserve de la décision d'immatriculation du Service des admissions.

DÉMARCHES D'IMMATRICULATION

À L'UNIGE

Les candidat-e-s sont tenu-e-s d'effectuer les démarches d'immatriculation dans les délais impartis par le Service des admissions de l'Université de Genève. En fonction de la situation académique dans laquelle ils/elles se trouvent :

[Service des admissions de l'UNIGE](#)

Toute demande d'information au sujet des immatriculations doit être adressée au Service des admissions de l'UNIGE.

TRÈS IMPORTANT:

Pour entrer en formation Forensec, les candidat-e-s doivent être inscrit-e-s à l'UNIGE.

Respecter les délais est impératif.

La réimmatriculation ne s'applique pas aux participants de formation continue qui sont eux soumis aux mêmes délais que tout nouvel-e étudiant-e.

CANDIDAT-E-S JAMAIS INSCRIT-E-S À L'UNIGE

Les candidat-e-s doivent s'immatriculer

avant le 30 avril 2019

en suivant les démarches en ligne :

<https://www.unige.ch/admissions/sinscrire/procedure-immatriculation/>
puis en envoyant le dossier complet au **Service des admissions de l'UNIGE**.

CANDIDAT-E-S DEVANT SE RÉIMMATRICULER À L'UNIGE

Les candidat-e-s doivent se réimmatriculer

entre le 1^{er} juin et le 15 août 2019

via la plateforme en ligne :

admissions.unige.ch

CANDIDAT-E-S IMMATRICULÉ-E-S À L'UNIGE

Les candidat-e-s doivent annoncer leur deuxième formation et/ou leur changement de faculté

entre le 1^{er} juillet et le 15 août 2019

via la plateforme en ligne :

admissions.unige.ch

CALENDRIER DES ADMISSIONS

1. Les premiers résultats de la procédure d'admission seront communiqués à partir du **15 juillet 2019**.
2. À partir du **31 juillet 2019**, les informations relatives à la rentrée 2019-2020 seront régulièrement mises à jour sur le site de l'IUFE.

EXTRAIT SPÉCIAL DU CASIER JUDICIAIRE

Cet extrait est demandé par l'IUFE aux candidat-e-s admis-es à la formation. Des informations plus précises seront fournies avec le courrier d'admission en juillet 2019.

Pour votre information et comme précisé par l'Office fédéral de la justice :

« Tout employeur (organisation) offrant des activités professionnelles ou non professionnelles organisées avec des mineurs ou des personnes particulièrement vulnérables peut exiger de ses travailleurs un extrait spécial du casier judiciaire destiné à des particuliers. Celui-ci permet d'assurer que les mineurs ou autres personnes particulièrement vulnérables soient mieux protégés contre les auteurs condamnés pour des délits de ce type. ».

POUR EN SAVOIR PLUS...

LIENS UTILES

[LIP](#)

[IUFE](#)

[Règlement 2018 de la FORENSEC](#)

[Directive pour l'opérationnalisation des stages](#)

[Guide de l'étudiant](#)

[Plan d'études MASE disciplinaire](#)

LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE (LIP), ARTICLE 133

Art. 133 Stages en responsabilité dans l'enseignement secondaire et tertiaire B

1. Le nombre de places de stage et leur attribution sont déterminés par le département.

2. Les stages, en particulier les stages en responsabilité rémunérés, doivent avoir lieu dans l'enseignement public et répondre aux exigences de formation fixées par l'institution du degré tertiaire A chargée de la formation des enseignants et le département. La formation des étudiants doit permettre une forte articulation entre connaissances théoriques et expériences pratiques.